



Séance du 23 juin 2025 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Jean BINDER

Ordre du jour :

1. Prestation de serment de **Mme Morgane Nusbaumer**.
2. Présentation des gardes ruraux par **M. Michel Bossus**.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.
5. Communications du bureau du Conseil municipal.
6. Communications du Conseil administratif.
7. Nomination des représentants de la Fondation.
8. Nomination des représentants du Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres.
9. Nomination des représentants du groupe de pilotage entrée ouest.
10. Rapport des commissions.
11. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de la délégation de pouvoir à l'Exécutif communal pour la passation de certains actes authentiques (projet de délibération N° 314/25).
 - b) Approbation de l'ajout d'un article permettant des dérogations dans le règlement de la commune de Choulex relatif à la salle polyvalente (projet de délibération N° 315/25).
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI, Christine JEANNERET, Carole MATHEZ, Morgane NUSBAUMER, Christine SCHAUB et Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN, Brett THEUS et Régis VON SIEBENTHAL.

Conseil administratif : Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

Excusée : Mme Anne MEYLAN, maire

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. J. Binder, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h et excuse l'absence de **Mme A. Meylan**.

M. J. Binder annonce deux modifications de l'ordre du jour, à savoir l'inversion des points 1 et 2. De plus, un point « rapport des commissions » a été intercalé entre les points 9 et 10.

1. Prestation de serment de Mme Morgane Nusbaumer

M. J. Binder prie **Mme M. Nusbaumer** de se lever et lui fait prêter serment.

Un applaudissement général suit son assermentation.

2. Présentation des gardes ruraux par M. Michel Bossus

M. M. Bossus indique que le service des gardes ruraux a été créé en septembre 2021. L'effectif s'élève à trois personnes, dont le travail essentiel est de prévenir les atteintes à l'aire agricole, y compris à l'accès et aux délimitations, ainsi qu'aux valeurs naturelles qui s'y trouvent.

Pendant ces quatre premières années d'activité, les gardes ruraux ont constaté une diminution de certaines incivilités. Le problème auquel les communes sont actuellement confrontées est le stationnement des voitures. **M. M. Bossus** remercie Choulex d'avoir installé des panneaux d'interdiction sur les chemins, offrant ainsi une base légale aux gardes ruraux pour établir des constats d'infraction. Ceux-ci sont ensuite transmis aux mairies qui éditent les amendes d'ordre y relatives.

Les trois gardes ruraux agissent aussi en sensibilisant les gens, notamment les propriétaires de chien qui posent un très gros problème. Selon les lois sur la police rurale et la police municipale, les gardes ruraux peuvent contrôler et demander l'identité de personnes. La propreté des déchetteries s'est nettement améliorée, mais les déchets sauvages (bois, forêts, champs) restent problématiques.

Les gardes ruraux, qui patrouillent souvent à vélo, axent beaucoup leurs actions sur la prévention. L'agressivité des gens étant devenue préoccupante, ils useront désormais de leur droit de délivrer une contravention pour opposition à leur travail.

Les gardes ruraux établissent un rapport mensuel qui relate leurs activités et est transmis aux communes. **M. M. Bossus** présente quelques chiffres. En mai dernier, les gardes ruraux ont effectué 1'386 km de patrouilles à vélo dans la région. On compte 28 stationnements illicites en mai, et 23 en juin, ceux-ci concernant principalement les communes de Choulex et de Meinier. Malheureusement, les gens continuent de croire que la campagne est un peu leur domaine et qu'ils peuvent y faire ce qu'ils veulent. Ils ne comprennent pas que les déjections canines sont insalubres pour les animaux. Les gardes ruraux ont distribué 16 avertissements en mai, et 10 ce mois-ci.

M. M. Bossus évoque encore certains chiffres : déchets sauvages (1 en juin), chiens en divagation (12), mises à ban (12), dégâts d'intempéries (1), infractions cavalières (0), déplacements de véhicules suite à des chantiers. Les panneaux des chemins, qui avaient été cassés, sont en train d'être remis en place.

Les gardes ruraux se moderniseront bientôt grâce à un projet mené en collaboration avec une école d'informatique. Celui-ci leur permettra d'identifier les parcelles des agriculteurs directement sur leur smartphone et d'obtenir le nom du propriétaire ou de l'exploitant dans le cadre des contrôles du stationnement sauvage.

M. M. Bossus remercie encore une fois la commune de Choulex d'avoir répondu à la demande des gardes ruraux et installé des panneaux d'interdiction de stationnement, leur donnant ainsi une base légale.

À l'avenir, les gardes ruraux seront encore plus vigilants et davantage sur le terrain, conclut **M. M. Bossus** qui répondra volontiers aux questions des élus.

Mme C. Jeanneret demande si les gardes ruraux sont habilités, lorsqu'ils constatent des poubelles qui débordent, à contacter leurs propriétaires.

M. M. Bossus indique que les gardes ruraux se chargent désormais de les vider ou d'aviser la voirie. Ils ramassent aussi les sacs à crottes abandonnés dans la nature, voire des déchets de pique-niques. Mais les gardes ruraux ne sont pas non plus un service de voirie.

M. R. Von Siebenthal souhaiterait savoir quel numéro appeler s'il constatait une infraction ou un problème.

M. M. Bossus répond qu'il faut contacter la mairie, qui lui relayera l'information. Les gardes ruraux ont une excellente entente avec les gardes faune ; ils travaillent aussi avec la police municipale de Collonge-Bellerive et la police cantonale.

Mme C. Schaub souhaiterait connaître les attentes des gardes ruraux par rapport aux conseillers municipaux. Il lui est par exemple arrivé d'informer des personnes sur les nuisances causées aux bovins par les déjections canines.

M. M. Bossus indique qu'il s'agit du rôle de tout citoyen responsable. Mais il recommande aux élus de ne surtout pas se mettre en danger. Car une personne en infraction sera possiblement agressive. En cas de problème, il faudrait d'abord prévenir la police via le 117.

En conclusion, **M. M. Bossus** rappelle qu'il est atteignable à la mairie de Jussy. Puis il remercie les autorités de l'avoir invité à cette séance du Conseil municipal afin de lui permettre de se présenter.

Départ de M. M. Bossus.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

M. J. Binder passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

M. J. Binder passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

5. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Binder rappelle les dates des prochaines séances du Conseil municipal : 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2025.

M. J. Binder annonce que la Mairie planifie une sortie du Conseil municipal et demande aux élus de réserver provisoirement les samedis 30 août et 20 septembre 2025.

Conformément au règlement, **M. J. Binder** attend des conseillers municipaux une tenue correcte.

M. J. Binder donne ensuite lecture de la décision du 21.5.2025 de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026 et sujette à l'opposition des conseils municipaux (délai au 10.9.2025).

6. Communications du Conseil administratif

Mme D. Krähenbühl souhaite en préambule adresser un message au nom du Conseil administratif, maintenant que les élus entrent tous dans le vif du sujet de cette nouvelle législature :

« En tant que membres du Conseil municipal, comme nous, vous avez été élus par la population de Choulex ; nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour relever les défis de cette nouvelle législature. Nous sommes convaincus que c'est en travaillant ensemble, en bonne intelligence et dans le respect des prérogatives de chacun que nous mènerons à bien cette mission, et nous tenons à vous dire que vous pourrez compter sur nous pour agir dans ce sens. »

Puis **Mme D. Krähenbühl** indique que :

- Elle a eu le plaisir de rendre visite à la nouvelle centenaire du village, qui a fêté son anniversaire le 26 mai dernier. Elle a passé un excellent moment d'échanges avec cette Choulésienne, qui est en pleine forme et dont l'énergie fait plaisir à voir.
- **Mme D. Krähenbühl** et **M. P. Amsler** ont participé, le 16 juin, à la séance du groupement Arve et Lac. Ils ont rencontré les nouveaux magistrats et discuté des enjeux de cette nouvelle législature pour les communes.
- **Mme D. Krähenbühl** a assisté, le 18 juin, à la séance du budget des APM ; **Mme A. Meylan** en parlera en temps voulu.
- La commune a reçu du canton les études préliminaires réalisées dans le cadre du projet d'agglomération 4 qui lie le canton à la Confédération. Il s'agit plus particulièrement de la mesure qui consiste à sécuriser les modes doux sur la route de Choulex. Comme la commune doit apporter ses observations d'ici le 17 juillet, **Mme D. Krähenbühl** a transmis le dossier au président de la commission Aménagement-Environnement et laisse les élus voir avec lui s'ils souhaitent se réunir pour en prendre connaissance et en discuter.
- Le Conseil administratif a décidé de s'associer à la proposition de l'ACG de soutenir le village de Blatten et ainsi aider à sa reconstruction. À ces fins, un montant de Fr. 3'000.- a été promis. **Mme D. Krähenbühl** tient à préciser que cette subvention n'est pas imputée au budget de l'aide suisse habituelle.
- **Mme D. Krähenbühl** convie tous les conseillers municipaux à participer au cortège des promotions, le 28 juin un peu avant 17 heures, et remercie **M. O. Christin** qui a accepté d'être porte-drapeau cette année.

M. P. Amsler annonce que :

- Le club des aînés de Choulex a organisé une conférence avec des photos de **M. Bernard Naef**, d'Hermance, concernant son périple avec une Fiat Topolino 500 à travers l'Europe de l'Est. **M. B. Naef** est allé jusqu'au sud de l'Iran sur les traces de l'écrivain Nicolas Bouvier. Cette conférence, qui a attiré une centaine de personnes, a eu un grand succès. La commune a pu offrir

l'utilisation de la salle polyvalente et l'apéritif, ce qui a été très apprécié par le club des aînés qui l'a vivement remerciée.

- **M. P. Amsler** donne lecture de la lettre adressée le 18 juin par **Mme Simona Wetzel Ferrar et M. Philippe Wetzel** au Conseil administratif. Celle-ci a été signée par 37 citoyens habitant Choulex qui sont « profondément choqués et attristés par la situation humanitaire catastrophique à Gaza et en Cisjordanie, et dans une incompréhension face au positionnement du Conseil fédéral qui ne [leur] paraît pas alignée avec la tradition humanitaire de la Suisse.

Un récent communiqué des Nations Unies affirme que les forces israéliennes commettent des crimes de guerre et le crime contre l'humanité d'extinction. De nombreuses institutions internationales présentes à Genève ont alerté sur l'urgence d'actions immédiates pour répondre aux besoins vitaux des populations civiles. Cette guerre génère par ailleurs un coût écologique extrêmement élevé du fait de la destruction d'innombrables habitations, de la pollution des terres et des eaux, rendant tout projet de vie future sur ces territoires précaire.

De nombreuses manifestations ont eu lieu dans les rues en Suisse et ailleurs dans le monde pour demander des actions concrètes et fermes de la part des autorités politiques pour cesser cette situation. 63 villes suisses ont répondu à l'appel des villes de Genève et Lausanne. Cet appel demande au Conseil fédéral de se positionner clairement face au conflit en cours à Gaza. Sur le canton de Genève, Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier, Versoix et Bernex ont répondu à l'appel.

Pour nous, il va de soi que la commune de Choulex doit se joindre à ce mouvement en adoptant à son tour une position officielle en rejoignant d'une part l'appel des villes de Genève et Lausanne et, d'autre part, en encourageant les autres communes genevoises à le faire par le biais de l'ACG.

Nous estimons par ailleurs qu'il serait tout à fait cohérent que la commune de Choulex octroie un fonds d'urgence pour soutenir les populations de Gaza et de Cisjordanie, et qu'elle annonce sur son site web les mesures de soutien possibles tel qu'elle l'a fait en solidarité pour les victimes de guerre ukrainiennes. Il nous tient à cœur de préserver l'histoire humanitaire de notre pays, ainsi que les valeurs de dignité humaine et de solidarité.

Nous ressentirions une profonde fierté si la commune de Choulex pouvait formuler une position officielle dans ce sens, et nous sommes confiants dans le fait que vous saurez traiter notre demande avec rigueur. [...] »

M. P. Amsler ajoute que le Conseil administratif propose de transmettre cette lettre au bureau ou directement à chacun des élus afin qu'ils y réfléchissent en vue d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. J. Binder préfère que la communication soit effectuée directement à chaque membre du Conseil municipal.

7. Nomination des représentants de la Fondation

M. J. Binder rappelle que les statuts de la Fondation octroient trois représentants du Conseil municipal, en principe un par groupe.

« Bien Vivre Ensemble » présente la candidature de **Mme C. Jeanneret**.

« Ensemble vers l'Avenir » présente la candidature de **M. O. Christin**.

« La Nouvelle Entente » présente la candidature de **M. J. Binder**.

En l'absence d'autre candidature, **M. J. Binder** annonce qu'il s'agit d'une élection tacite ; les représentants prendront leurs fonctions à la fin de l'année civile. Les représentants actuels du Conseil municipal à la Fondation sont toujours **MM. Jérôme Schöni, Aloys Baudet et Pascal Droze**.

8. Nomination des représentants du Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

M. J. Binder indique que selon les statuts du groupement, les conseils municipaux de Choulex et de Vandœuvres sont chacun représentés par deux élus.

« Bien Vivre Ensemble » ne présente pas de candidature.

« Ensemble vers l'Avenir » présente la candidature de **Mme C. Mathez**.

« La Nouvelle Entente » présente la candidature de **Mme C. Schaub**.

9. Nomination des représentants du groupe de pilotage entrée ouest

Mme D. Krähenbühl indique qu'il s'agit de représenter chaque groupe lors de ces séances de travail avec le Conseil administratif. Celles-ci ont lieu en journée avec les mandataires et, souvent, d'autres intervenants (représentants du canton, spécialistes, etc.). Les représentants ont pour mission de rapporter les informations à leurs groupes respectifs.

« Bien Vivre Ensemble » présente la candidature de **Mme C. Jeanneret**, sous réserve des horaires et jours de séances.

M. O. Christin annonce qu'étant donné le calendrier actuel des séances, « Ensemble vers l'Avenir » ne présente pas de candidature.

« La Nouvelle Entente présente la candidature de **Mme L. Comin et M. R. Von Siebenthal** comme suppléant.

M. P. Amsler demande si « Ensemble vers l'Avenir » présenterait une candidature si les horaires des séances étaient déplacés l'après-midi.

M. O. Christin répond par la négative.

10. Rapport des commissions

Aménagement-Environnement (AE)

M. O. Christin annonce que la commission s'est réunie le 12 mai dernier sous la présidence de **M. Lucien Déruaz**. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, la construction d'un immeuble de cinq logements avec parking en sous-sol à la route de Choulex 147, 137, 139, 141A, 141 et 135. Enfin, le Conseil administratif fera installer deux filins au plafond du local de la Carpière afin d'atténuer l'actuel phénomène de résonance dans la salle.

Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

Mme S. Brichef indique que la commission ne s'est pas réunie.

Culture-Sports-Loisirs (CSL)

Mme L. Comin annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Économie locale (FE)

M. Q. Meylan indique que la commission ne s'est pas réunie.

Jeunesse (J)

Mme M. Nusbaumer annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Travaux-Sécurité (TS)

M. R. Von Siebenthal indique que la commission ne s'est pas réunie.

Fondation immobilière

M. J. Binder annonce que le bureau ne s'est pas réuni depuis le dernier Conseil et la commission d'attribution non plus.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

Mme C. Schaub indique que le groupement ne s'est pas réuni.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme L. Comin annonce que le rendez-vous est fixé à cette semaine.

11. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Approbation de la délégation de pouvoir au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques (projet de délibération N° 314/25)

M. J. Binder donne lecture du projet de délibération N° 314/25 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

Vu l'art. 30, al. 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

décide par 11 oui, 0 non et 1 abstention

- 1) *De charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :*
- 1) *les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;*
 - 2) *les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;*
 - 3) *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;*
 - 4) *les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'État de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;*
 - 5) *les changements d'assiettes des voies publiques communales ;*
à condition que les opérations visées sous ch. 1) à 5) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

b) Approbation de l'ajout d'un article permettant des dérogations dans le règlement de la commune de Choulex relatif à la salle polyvalente (projet de délibération N° 315/25)

À la demande de **M. O. Christin**, **Mme D. Krähenbühl** résume les motifs de cette délibération. L'introduction de cet article dérogatoire découle du fait que la commune ne respecte actuellement pas le règlement, puisque des dérogations sont de fait accordées, notamment au niveau des horaires, lors de manifestations comme le cabaret, ce que le Conseil administratif souhaiterait pouvoir faire en toute légalité.

M. J. Binder donne lecture du projet de délibération N° 315/25 et, en l'absence d'autre remarque ou question, procède au vote.

*Vu que le règlement de la commune de Choulex relatif à la salle polyvalente date de 1994, modifié en 2001,
vu qu'il reste applicable dans sa globalité malgré les évolutions qui se sont manifestées ces vingt dernières années,
vu cependant qu'il ne dispose d'aucun article permettant une dérogation, parfois nécessaire selon les événements, en particulier en matière d'horaires ou de conditions de location,
conformément à l'art. 30, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal*

décide par 12 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'adopter la modification suivante du règlement de la commune de Choulex relatif à la salle polyvalente du 19 mars 2001, soit l'ajout de l'article suivant :
Art. 18 Dispositions spéciales
¹ Le Conseil administratif est seul compétent pour trancher les cas spéciaux qui ne sont pas prévus par le présent règlement ou par des dispositions légales applicables.
² Le Conseil administratif peut décider des dérogations exceptionnelles au présent règlement.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

12. Propositions du Conseil administratif

Mme D. Krähenbühl annonce avoir omis, sous le point 6, d'informer le Conseil que les travaux pour l'installation d'un nouvel écopoint au chemin de la Messin ont commencé.

13. Propositions individuelles et questions

Mme S. Brichet remercie vivement les personnes qui ont réalisé les très jolis arrangements floraux dans la commune. Elle remercie également la commune d'avoir diffusé auprès des citoyens un message pour récupérer des fleurs dépotées. Certains les ont replantées dans leurs jardins. C'était une excellente initiative.

Mme S. Brichet indique qu'à la fin de la rencontre des aînés, les personnes qui ont rangé la salle ont été très inquiètes que le personnel communal ne soit pas satisfait par le rangement. À la décharge des intéressés, il manquait les bonnes indications et la photo était floue. Serait-il possible de préparer un document simple et lisible ?

Mme D. Krähenbühl indique que la Mairie s'en chargera à la rentrée, la disposition des tables et des chaises étant liée au parascolaire.

M. B. Theus remercie à titre personnel le Conseil administratif d'avoir octroyé une subvention pour Blatten. Sur quel fonds ce montant a-t-il été pris ?

Mme D. Krähenbühl répond que la commune peut présenter des dépassements de 5 % sur les comptes. Le Conseil administratif a donc recouru à cette possibilité.

M. O. Christin a remarqué deux nouvelles barrières installées le long de la Seymaz. Celles-ci ne sont équipées ni de bandes ni de panneaux réfléchissants, ce qui pourrait mettre en danger les cyclistes circulant de nuit. Il y voit un risque d'accident pour lequel la commune pourrait être mise en cause, à l'instar de l'affaire de la barrière de l'aéroport. Il invite donc la commune à remédier

rapidement à ce problème. Il souhaiterait également savoir si la pose de ces deux barrières a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire.

Mme D. Krähenbühl répond qu'elle en a parlé cet après-midi en séance technique. **M. Joël Willemsen** lui a assuré que des bandes réfléchissantes grises ont été posées. Elle confirme que l'installation a fait l'objet d'une demande à l'OAC. La commune a d'ailleurs eu toutes les peines du monde à obtenir la demande d'autorisation en bordure de la Seymaz, car l'OCEau veille au grain et tout scellement dans le terrain adjacent à la rivière est strictement interdit.

Mme C. Schaub pense que la commune pourra peut-être obtenir la petite place de jeux, là-bas.

M. P. Amsler ajoute que les troncs qui avaient été installés ont été retrouvés dans la Seymaz. Ces actes de vandalisme ont conduit à les remplacer par ces barrières.

Mme C. Schaub demande si les modifications législatives, évoquées par **Mme D. Krähenbühl** lors de la séance du 12 mai dernier, ont induit des modifications de la signalisation vélo.

Mme D. Krähenbühl répond que la loi changera le 1^{er} juillet. La commune n'est en principe pas obligée de changer ces panneaux. Elle n'a pas encore eu de retours du canton concernant les panneaux « riverains autorisés ». Les panneaux placés sur les voies cyclables doivent faire l'objet d'une attention particulière, car tous les cycles sont désormais autorisés à utiliser celles-ci.

Mme C. Jeanneret n'a pas trouvé le rapport administratif 2024 sur le site de la commune.

Mme D. Krähenbühl indique que celui-ci est pour l'instant en relecture ; cette publication étant gérée par **Mme A. Meylan**, elle suggère d'attendre son retour de vacances.

Mme C. Jeanneret souhaiterait savoir ce qui justifie que les séances du groupe de pilotage entrée ouest aient lieu en pleine journée.

Mme D. Krähenbühl explique que ces séances de travail concernent l'opérationnel pur, et ne sont pas assimilables à des séances de commission. Les intervenants sont souvent nombreux autour de la table. Si le système actuel ne convient pas aux membres du Conseil, le Conseil administratif réfléchira à une autre solution, afin de leur permettre de participer à l'élaboration de ce projet.

M. P. Amsler évoque la difficulté de faire venir des architectes, des ingénieurs et des collaborateurs de l'État le soir pour ces réunions techniques mensuelles.

Faire venir des mandataires en dehors des horaires traditionnels engagerait des surcoûts, or la facture est déjà assez conséquente, souligne **Mme D. Krähenbühl**. Le Conseil municipal n'est en aucun cas obligé de participer à ces séances. Si cela pose un réel problème, elle suggère aux élus de réfléchir à d'autres solutions pour la rentrée, par exemple un retour dans les commissions.

M. Q. Meylan constate que l'avant-projet comporte de nombreuses modifications par rapport au concours, de même qu'une augmentation des coûts. Il trouverait judicieux que le Conseil municipal puisse se prononcer formellement sur celles-ci.

Mme D. Krähenbühl confirme que le Conseil administratif organisera une séance de présentation du projet pour la rentrée, afin que l'ensemble des élus disposent du même niveau d'information.

Mme C. Jeanneret n'avait pas reçu la date du prochain COPIL. Pourrait-elle s'y adjoindre ? De plus, elle souhaiterait, si possible, connaître les dates à l'avance.

Mme C. Mathez aimerait savoir qui transmettra dorénavant les PV de ces séances à l'ensemble des conseillers.

Mme D. Krähenbühl explique que l'ensemble des PV seront à la disposition de tous les élus sur CMNet.

Mme S. Gnoni s'interroge sur le fait que la fontaine de l'agorespace coule en continu.

Mme D. Krähenbühl répond que la fontaine de l'agorespace fournissant de l'eau à la demande, la commune est obligée de laisser un petit filet d'eau couler, sinon celle-ci serait impropre à la consommation.

Mme S. Gnoni demande s'il serait possible de baisser un peu plus le débit, car cela représente une bonne quantité en une journée.

Mme D. Krähenbühl se renseignera.

M. O. Christin ajoute que si on peut le voir comme un gaspillage, cette eau retourne malgré tout dans les eaux claires, donc directement dans la Seymaz. Ce n'est pas non plus un mal, car cette rivière a parfois très peu d'eau en période de sécheresse.

Mme S. Gnoni a vu les cantonniers jeter du crottin de cheval sur le talus au bord de la Seymaz. Cela pourrait contribuer aux épisodes de pollution de la rivière. Des instructions sont-elles données ?

Mme C. Schaub indique qu'à l'inverse des déjections canines, le crottin de cheval n'est pas toxique pour la nature. Il est d'ailleurs utilisé pour fertiliser le sol.

Mme D. Krähenbühl rappelle que ces questions, qui ont suscité des discussions au niveau intercommunal, étaient le cheval de bataille de **M. Christophe Senglet**. Elle s'informerait sur cette pratique.

M. J. Binder clôt le procès-verbal à 20h13 et passe la parole au public.